

dition de la Rochelle. Je luy dis que je l'esperois, apres Dieu, de la necessité où elle estoit reduicte et de ceste mort qui leur feroit perdre l'esperance de ce secours. En suite je luy parlay des affaires publiques, c'est à dire des affaires de M. de Mantoue afin d'essayer de la porter a quelque resolution qui peust empescher les Espagnolz de s'accroistre si injustement en le ruynant comme ilz pretendent de faire, de laquelle je n'euz du commencement que les mesmes discours cy devant repettez par mes despesches, c'est à dire qu'elle ne se pouvoit fier en personne qu'au Roy, mais qu'avec luy elle feroit paroistre qu'elle n'estoit point sans courage et qu'elle n'avoit abandonné jusques icy la deffence de la justice que parce qu'elle ne s'estimoit puissante de la deffendre sans la France. La prudence ne permettant point que par un zele indiscret et sans mesurer ses forces on joignist sa ruyne à celle de celuy qu'on vouloit assister, adjoustant que S. M. venant à Lyon avec intention de se declarer pour la protection du Duc de Mantoue et la liberté d'Italye et que pour cet effet elle fist passer une armée, que S. Sté mettroit en mesme temps à la campagne douse mil hommes de pied et douse à quinze cens chevaux et que ce nombre d'hommes avec le nom de S. Sté, qui n'estoient pas seuls capables de deffendre le Duc de Mantoue le seroient jointz avec les forces du Roy, de donner à penser à ceux qui mettant sous pied la justice, l'honneur et la raison se vouloient accroistre à quelque prix que ce soit. Je n'ay pas neantmoins compris de son discours que son intention soit de joindre ses forces avec celles du Roy qu'apres avoir fait entendre aux Espagnolz qu'en cas qu'ilz ne se voulussent desister de leur entreprise, alors il s'uniroit avec les forces du Roy et celles de Venitiens pour la conservation de la liberté d'Italye. Pour confirmation de son intention à l'ambassadeur de Venise qui entra apres moy, elle demanda combien de gens de pied et de cheval la Republique mettroit en campagne. S. Sté n'estoit jamais passé si avant, aussi vous puis je asseurer que de jour à autre s'accroist en elle d'aversion qu'elle a des Espagnolz. Je luy dis que cependant qu'elle alloit differant de se declarer, il estoit à craindre que Casal se ne perdist. Elle me respondit qu'elle n'estimoit pas que cela fust pour arriver y ayant des vivres et de bons hommes, mais qu'en tout cas l'on pourroit contraindre les usurpateurs de le rendre ne les croyant si imprudens que de vouloir mettre au hasard les estatz qu'ilz avoient en Italye pour se conserver une injuste usurpation, et sur ce que je dis à S. Sté qu'il falloit donc dès cette heure elle mist sur pied ce nombre d'hommes qu'elle m'avoit dit vouloir employer pour une si juste cause affin qu'elle les eust presty quand l'occacione s'offriroit de s'en servir, elle me respondit que bien qu'elle n'eust pas plus de quatre nil hommes maintenant qu'elle avoit fait comme les bons et prudens mesnager qui voulant bastir preparent et assemblent tous materiaux desquels ilz se veulent servir et qu'aussi elle a tellement toutes choses préparées qu'en un instant elle mettroit en campagne les forces dont elle se vançoit, ce que d'avoir fait plustost n'eust de rien servy sinon à luy faire dependre inutilement de l'argent puisqu'elle n'avoit jamais intention de les employer qu'avec S. M., prenant ouvertement la protection du Duc de Mantoue et la deffence de la liberté les Espagnolz voulans continuer à opprimer l'un et l'autre. J'estime quant a moy, que S. Sté faisant ce